



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA SARTHE

RÉUNION DES CLUBS DU SAMEDI 25 JANVIER 2020

Présents :

Comité directeur: Mireille Touchard, Monique Frèrejacques, Laurent Bertrand, Yannick Livet, Bernard Migot, Gilbert Paillette, Nicolas Touchard, Jean-Claude Trémoureux

Clubs : présence de 31 clubs sur les 38 du codep.

Absents excusés : les clubs du Lude, de St-Pavace, de La Chapelle-St-Aubin

Absents : A.F de Vélocouché, Tourisme et Aventure, Dollon, Malicorne.

Rappel : *le président d'un club n'est pas le seul à pouvoir le représenter au sein du codep ! Tout membre de son comité directeur ou, à défaut, tout autre membre de son club, le peut.*

Informations diverses :

- les effectifs du codep à ce jour : 1413 licenciés contre 1514 licenciés en 2019
- 8 clubs sarthois n'ont pas voté pour l'AG fédérale, c'est dommage, mais c'est mieux qu'en 2019 où 12 clubs n'avaient pas voté
- l'AG 2020 du codep aura lieu à Parigné le 21-11
- toute modification dans les statuts d'un club ou dans la composition de son bureau doit être signalée à l'administration
- pour les clubs ne l'ayant pas fait, envoyer à Mireille le compte rendu de l'AG 2019, la composition du nouveau comité directeur et le rapport financier 2019 afin de pouvoir prétendre aux aides du codep (féminines, jeunes, formation ...)
- bien vérifier sur le site fédéral si l'adresse électronique du correspondant du club est correcte ; pour éviter des manques, les messages seront dorénavant envoyés à ce correspondant et au président (e)

Commission féminines (Monique Frèrejacques) :

- **Challenge des féminines**, rappel : il faut lui envoyer les listes de féminines participant aux organisations sarthoises, sinon les classements donnés auront peu de valeur !
- **Balade des féminines** : elle aura lieu cette année sur une seule journée en raison de Toutes à Toulouse, le 28 juin, en direction de la Forêt de Vibraye ; les accompagnateurs hommes seront acceptés.
- **Toutes à Toulouse** : départ de l'Abbaye de l'Epau le 5-9 à 8h30, arrivée à Toulouse le 12-9 7 désistements, il reste donc quelques places.

Le parcours est encore provisoire car les lieux de pique-nique ne sont pas tous définis, des abris sont recherchés en cas de mauvais temps.

Prochaine réunion des participantes le 12-2 à 18h30 avec essayage des maillots s'ils sont là.

Recherche de partenaires en cours pour des subventions, toute idée serait la bienvenue.

Commission jeunes (Mireille Touchard) :

- 26 participants de 4 clubs au CDER le 11 janvier, il s'est bien passé
- le Critérium Départemental VTT aura lieu le 21 mars à Verneil
- le Critérium régional route et le régional d'éducation routière auront lieu au Lude le 28 mars ; 2 gymnases proches sont prévus, une piste autour est réservée ; une journée sur la sécurité routière est prévue par la mairie en même temps, elle pourra servir d'animation pour nos jeunes pendant les temps morts ; le repas sera commun.
- Critérium régional VTT : les 17 et 18 mai dans le 44.
- SNEJ : du 4 au 11 juillet, à Vesoul (avancée en raison du Tour de France)

Commission formation (Nicolas Touchard) :

- stage « sécurité et aisance sur route » le 29-2 à Yvré
- en projet, un stage mécanique pour les participantes de « Toutes à Toulouse » et un stage GPS en avril ou mai
- stage animateur club le 7-3 et le 4-4
- stage pilotage VTT le 26-9
- la formation PSC1 organisée par le CDOS est payante et n'est remboursée par le codep que si elle rentre dans le cadre d'une formation animateur club, initiateur ou autre formation fédérale du codep.

Commission sécurité (Jean-Claude Trémoureux) :

- Des messages avec des documents viennent d'être envoyés aux clubs, bien les regarder et les archiver !
- Bien noter l'obligation d'inscrire sur les bulletins d'inscriptions (informatiques ou papier) à nos organisations la mention d'aptitude physique « j'atteste... » à signer. C'est une nouvelle mesure fédérale. De même, des affiches sur la sécurité (dont celle sur le débridage des VAE) seront à disposer sur les lieux d'inscriptions.

Commission tourisme (Yannick Livet) :

Une réunion plénière avec la CDESI aura lieu le 12-2. Objectif : étude des circuits labellisés et communication sur les nouveaux.

Projet de label du codep (Laurent Bertrand)

Laurent rappelle les grandes lignes de ce projet dont la dernière version a été envoyée aux clubs mardi dernier. Il donne des précisions sur la cotation des parcours (des documents fédéraux sont conçus pour cela), sur l'aide du codep pour fournir le lot des affiches obligatoires. Des (beaux) panneaux pour flécher l'accès aux lieux d'inscriptions peuvent également être prêtés par le codep.

Un document s'inspirant de celui diffusé par le codep 53 pour son « Tour de la Mayenne VTT » devrait être réalisé et diffusé pour la promotion des organisations labellisées.

Un challenge individuel sera mis en place pour récompenser les meilleurs participants d'une année.

Des gobelets pliables et réutilisables pourront également être fournis aux clubs (pour vente aux participants) par le codep, au coût de 1 € pièce, les gobelets non utilisés pouvant être ensuite rachetés par le codep. Ces gobelets, ainsi que le balisage, l'affichage, concernent toutes les organisations, même les non labellisées.

Les clubs candidats à cette labellisation doivent se signaler dès que possible.

Questions des clubs, réponses, échanges d'idées et d'informations :

- Verneil : que se passe-t-il si, dans un club, personne ne veut être président ?

Ce club n'existe alors plus légalement car toute association doit, pour exister, avoir un bureau formé d'au moins 3 personnes dont un(e) président(e).

Une solution pour ce type de difficulté est de rechercher une fusion avec un club voisin. Ce serait beaucoup mieux que de disparaître !

- Parigné : problème pour signer la RGPD pour ceux qui font une inscription par internet ?

Non car les différentes clauses de l'inscription sont signées de fait en validant cette inscription.

Daniel Cadieu précise qu'il est inutile de mettre des cases à cocher, qu'il suffit de tout rentrer dans le règlement de l'organisation.

- Château (RC) A propos des difficultés avec les préfetures, un problème récurrent, souvent parce qu'il y a, de la part de certains agents administratifs, confusion entre cyclisme et cyclotourisme, on peut espérer une amélioration, une uniformisation des réponses, un nouveau site dédié à ces déclarations devant être mis en place. Laurent Bertrand précise que ces disparités de réponses viennent souvent des 7 ou 8 services extérieurs (gendarmerie, pompiers...) consultés avant de donner un accord.

- Montbizot : Les tarifs préconisés pour les randonnées labellisées restent-ils à 4 et 6 € ?

Oui, mais ces tarifs ne sont pas obligatoires ; ils peuvent, par exemple, être de 5 et 7 €.

- Téloché fait remarquer que cette différence de 2 € entre licenciés et non licenciés ne paraît pas assez importante car, pour 10 participations sur une année, un non licencié ne paye que 20 € en plus, ce qui est nettement moins que le prix d'une licence...

Problème complexe déjà débattu... Une licence n'offre pas que des réductions à ces randos et on ne peut pas trop augmenter les tarifs des non licenciés sous peine de ne plus les voir...

- St-Corneille : des difficultés pour la validation de la prise de l'assurance B sur le site fédéral...

Mireille va examiner ce problème.

- Château (RC) : quel est le sens du « droit à l'image » où il est demandé de répondre par oui ou non ?

Rappel de cette phrase : « *J'accepte de rétrocéder mon image au travers de photos, films ou de tout autre support de communication* ». Oui signifie donc qu'on accepte d'être pris en photo ou de figurer dans une vidéo.

- Le Mans (CCM) : quel est le sens des nouvelles indications fédérales sur les « cyclos hôtes » ?

Pourrait-on avoir les mels des clubs ?

La FFCT a lancé un appel auprès de ses adhérents pour être cyclo hôte, c'est à dire pouvoir héberger ou aider un cyclo de passage. Un fichier des volontaires est donc constitué. Pour un club, tout volontaire lui rapporte des points, ceux-ci seront traduits à la fin de l'année (comme d'autres caractéristiques ou actions) en ristournes financières.

Mireille enverra dès que possible (certains clubs ne sont pas encore réaffiliés) les adresses électroniques des présidents et des correspondants de clubs.

Galette :

Cette réunion se termine dans la convivialité autour d'un pot et de galettes offerts par le codep.

le secrétaire du codep, Bernard Migot

la présidente , Mireille Touchard